

Le Carnet

• **Listes électorales : un site pour vérifier son inscription**

Chaque électeur peut désormais vérifier par internet s'il est bien inscrit sur les listes électorales. Cette "téléprocédure d'interrogation de la situation électorale", (ISE) "permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone)", développe l'administration.

Si, au terme de sa recherche, l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

www.demarches.interieur.gouv.fr/ise